

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2012/60

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 5 novembre 2012

L'an deux mille douze et le cinq novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : 26/10/2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
Votants : 14*

Résultat du vote : Pour 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Présents : M.MAURIN – CROZIER – CHAUSSIGNAND – VOLLE – SALA –
TESTON – BALA – CORNET – HILAIRE – FIALON - VERNET- JOLLIVET.**

**Excusé : - Mme BEUGNET a donné procuration à Mme SALA
-Mr AUZAS a donné procuration à Mr CHAUSSIGNAND**

Absents : Mr DELAUZUN

Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire.

Objet : Acquisition terrain DELARBRE cadastré D 760.

Le Maire indique au Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir le terrain DELARBRE cadastré D 760 situé quartier le Clos et d'une superficie de 5680 m². Ce terrain est classé en zone N du plan local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

.../...

HD

- Décide l'acquisition du terrain DELARBRE cadastré D 760 Le Clos, d'une superficie de 5 680 m² au prix de 1.30 € le m², soit un montant total de 7 384.00 €.
- Précise que les frais de notaire sont à la charge de la commune.
- Charge son Maire de signer les actes notariés correspondants et tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Alba La Romaine, le 5 novembre 2012.

POUR COPIE CONFORME,

Alba La Romaine, le 6 novembre 2012.

LE MAIRE

Pierre MAURIN



REÇU A
LA PREFECTURE LE
- 8 NOV. 2012